

serait présenté au moment où nous examinerions ses crédits. Je me demande s'il pourrait dire au comité à quel moment il s'attend que le rapport soit présenté.

L'hon. M. Walker: Non. Il y a quelques mois, le député de Bonavista-Twillingate m'a demandé si nous aurions ce rapport lors de l'examen de mes crédits, et je lui ai répondu sans hésiter que je comptais être en possession de ce rapport. Cependant, il n'en est rien. J'ai espéré jusqu'à la dernière minute obtenir le rapport pour l'examen de mes crédits, mais malheureusement, il n'est pas prêt. Comme le rapport sera vraisemblablement rédigé en deux parties, j'aimerais pouvoir les déposer à la Chambre en même temps.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'une entreprise formidable, sans précédent. Il n'y a aucun ouvrage qui puisse nous servir de modèle; il nous faut créer de toute pièce et vu l'ampleur de l'entreprise, cela prend quelque temps. Voilà à peu près tout ce que je puis dire pour le moment. J'ai eu l'occasion de regretter d'avoir fait des prévisions mais je ne me permettrai pas d'en faire encore à l'avenir.

En réponse à la question qu'a posée le député de Gloucester au sujet des réclamations présentées, je suis maintenant en mesure de dire que ces dernières s'élèvent à \$104,000. De l'aveu des fournisseurs eux-mêmes, certaines réclamations sont un peu exagérées. Nous retenons, non pas \$100,000 comme je l'ai dit, mais \$250,000.

M. Robichaud: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire si le ministère a fait des affaires seulement avec la société *Belle Construction Limited* ou s'il a en fait aussi avec la filiale de cette dernière, soit la société *Belle Construction (New Brunswick) Limited*?

L'hon. M. Walker: La société *Belle Construction Limited* est la seule dont il soit question dans nos dossiers.

M. Robichaud: Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère ou lui-même savait que, lors de l'adjudication du contrat, une société a été constituée en corporation au Nouveau-Brunswick sous le nom de *Belle Construction (New Brunswick) Limited*? Pourrait-il nous dire aussi si on a communiqué les noms des administrateurs de cette société?

L'hon. M. Walker: Non, monsieur le président, nous n'en savions rien.

M. Bourget: Monsieur le président, j'ai été scandalisé par la réponse que le ministre a donnée à l'honorable député de Prince, au sujet de l'étude sur la possibilité de construire une chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard. L'étude est promise depuis deux ans et il y a à peine un mois ou deux, j'ai demandé au ministre...

M. McDonald: La promesse venait de votre parti.

M. Bourget: Nous avons commencé l'étude, mais le gouvernement conservateur semble incapable de la continuer. Dès 1959, on promettait un rapport. Il y a quelques mois, j'ai demandé au ministre s'il croyait pouvoir nous donner un rapport avant l'étude de ses crédits et il a répondu par l'affirmative. Et voici qu'aujourd'hui, deux mois plus tard, il nous dit qu'il ne peut présenter le rapport parce que celui-ci n'est pas prêt.

Tout de même, après quatre ans d'étude et la dépense de plus de \$700,000, nous devrions avoir une idée quelconque de ce qu'il est possible de faire. Les quatre honorables députés de l'Île du Prince-Édouard devraient insister pour que les choses marchent. Ils devraient talonner le gouvernement et le ministre pour qu'ils donnent une réponse aux gens de l'Île du Prince-Édouard qui demandent une chaussée. Comme député, nous avons le droit de savoir où en sont les choses. S'il nous faut nous contenter de ce qu'on nous dit jusqu'ici, chose certaine, la chaussée deviendra la grande chaussée oubliée, du moins jusqu'après les prochaines élections. Je sais qu'au cours de certaines campagnes électorales le parti conservateur se donnait pour le parti de la chaussée. Ce n'est plus le parti tory qu'il faut dire, mais le parti de la chaussée oubliée. Il appartient au ministre de renseigner le comité à ce sujet. Que fait actuellement le service national de recherches et quand pouvons-nous espérer un rapport? La question est raisonnable, depuis quatre ans que les études se poursuivent et la dépense atteignant \$700,000.

L'hon. M. Walker: Merci. Le député de Prince et ses trois collègues de l'Île du Prince-Édouard ont fait leur devoir envers leur île en ne cessant de me talonner pour obtenir des résultats. Autant que je voudrais les satisfaire, n'étant pas ingénieur mais avocat, je dois donc m'en remettre aux rapports que les ingénieurs me soumettent en temps et lieu.

J'aimerais mettre le député de Lévis à l'aise en lui disant que nous nous occupons de ce projet depuis trois ans, et non quatre ans comme il dit, ce qui nous laisserait une autre année à courir, mais nous n'avons pas l'intention de mettre à profit cette autre année et nous présenterons un rapport prochainement.

Le projet a pris naissance sous l'ancien gouvernement, alors que le député faisait office de secrétaire parlementaire auprès du ministre des Travaux publics. Durant les trois années où ils ont étudié cette affaire, leur étude s'est limitée à un examen du roc.